MÉTAMORPHOSE

Ici nos vies se rassemblent

Ville de Lausanne



Stade Pierre-de-Coubertin

Etude comparative de variantes

Synthèse des commissions n°1, n°2 et n°3

Ville de Lausanne

MÉTAMORPHOSE

Stade Pierre-de-Coubertin

Rappel du contexte : décisions et travaux en commissions

- **24.06.2025. Le Conseil communal décidait :**
  - d'allouer un crédit d'étude de CHF 700'000 dédié à des études comparatives de variantes de rénovation/transformation du stade Pierre-de-Coubertin, dont l'une au moins dans son emprise actuelle.
  - de charger la commission de projet Métamorphose de suivre les études comparatives de variantes de rénovation/transformation (choix des variantes, programme du stade, critères d'évaluation, résultats).
- **07.10.2025. Commission n°1 :** présentation des réflexions intermédiaires et sélection de 3 variantes à approfondir par les mandataires, dont une qui ne permet pas l'accueil de grandes manifestations sportives.
- **20.01.2026. Commission n°2 :** présentation intermédiaire des 3 variantes retenues (implantation, plans, coupes, abattage).
- **17.03.2026. Commission n°3 :** présentation finale intégrant une estimation des coûts, de nouveaux visuels et la synthèse de l'étude environnementale.

Commissions n°1 et 2

07.10.2025 – sélection des variantes à étudier
20.01.2026 – présentation intermédiaire des variantes

Commission n°1

Variantes retenues pour l'étude de faisabilité

Variante préavis : avant-projet 12'000 pl.



Variante 1 : emprise actuelle

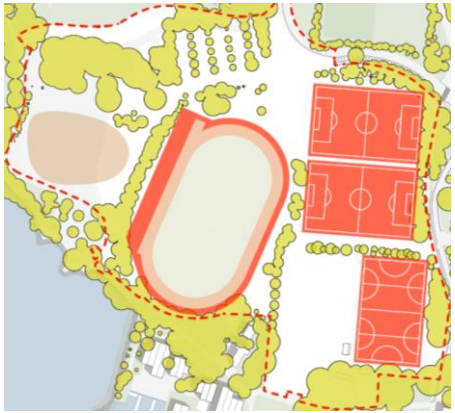

Variante 2 : emprise actuelle 12'000 pl

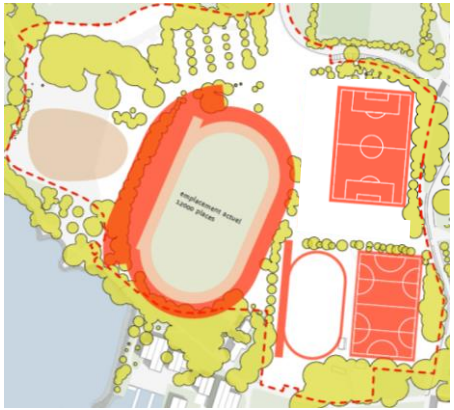

Variante 3 : avant-projet 12'000 décalé



Concept évolutif démontable 6000/6000
Suppression d'un terrain de football

Commission n°2

Présentation intermédiaire des 3 variantes

Variante 1 : 5’500 places



- Piste sur l’emplacement actuel
- Remplacement et mise à niveau des infra existantes
- Pas de grandes manifestations, ni pistes couvertes
- Impact environnemental le plus faible

Variante 2 : 12’000 places



- Piste sur l’emplacement actuel (léger recul au nord)
- Répond aux besoins sportifs et grandes manifestations
- Impact sur l’espace fair-play et pas optimal pour Athletissima.
- Impact environnemental élevé avec la suppression complète du cordon boisé à l’ouest

Variante 3 : 12’000 places



- Piste et stade décalé au nord-est
- Répond aux besoins sportifs et grandes manifestations
- Impact environnemental limité et maintien du cordon boisé

Proposition d’un concept évolutif démontable

Pour les variantes 2 et 3 (12’000 places)

Avec Athletissima

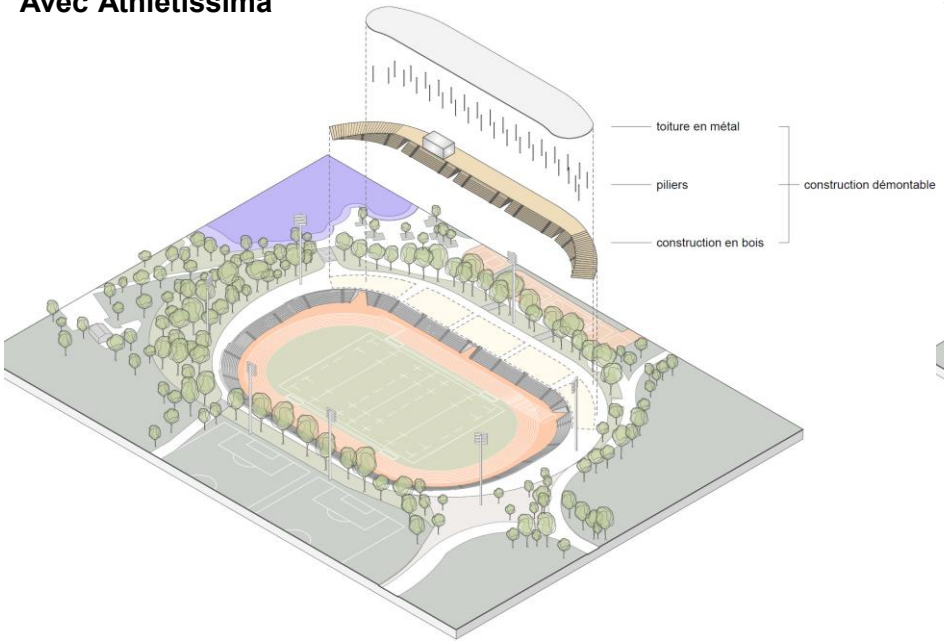

Sans Athletissima



Développement du pôle foot

Pour les variantes 2 et 3 (12’000 places)

Objectif : pallier à la suppression d’un terrain de foot en améliorant le pôle foot existant au nord-est



- Terrains synthétiques (1 seul aujourd’hui) pour densifier l’usage durant toute l’année
- Vestiaires et locaux dédiés attenants pour répondre aux besoins (programme prévu initialement dans le stade).
- Surfaces nettes = 584 m2
- Coût estimé = CHF 7.5 millions

Commission n°3

17.03.2026 – coûts des variantes, études environnementales

Variante « avant-projet »

12’000 places

- Surfaces nettes = 4’382 m2
- CHF 71.2 millions
- 306 arbres abattus





Variante 1

5’500 places (pas d’Athletissima)



- Surfaces nettes = 2’193 m2, 3’068 avec piste intérieure
- **CHF 43.4 millions, 49.9 avec piste intérieure**
- 57 arbres abattus



Variante 2

12’000 places : emprise actuelle

- Surfaces nettes = 3’971 m2
- Coûts :
  - CHF 67.8 mios (stade) + 7.5 mios (pôle foot)
  - **Total = CHF 75.3 mios**
- 261 arbres abattus

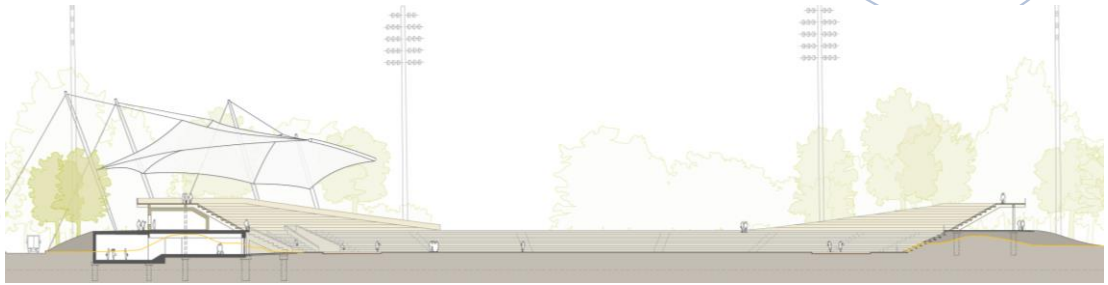



Variante 3

12’000 places : décalé à l’est

- Surfaces nettes = 3’971 m2
- Coûts :
  - CHF 64.7 mios (stade) + 7.5 mios (pôle foot)
  - **Total = CHF 72.2 mios**
- 179 arbres abattus

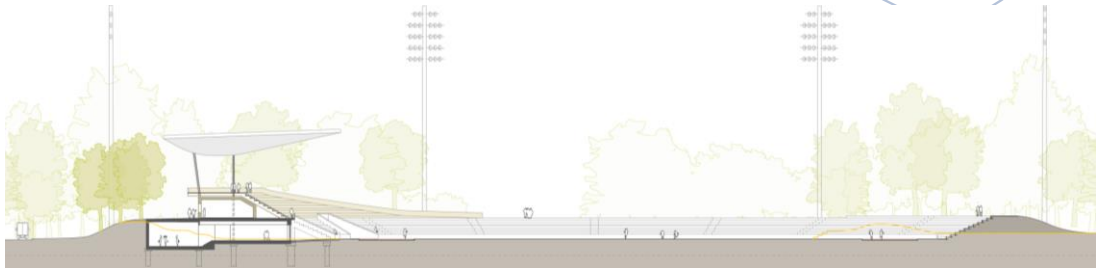



Etudes environnementales

Relevés des arbres isolés et du cordon boisé

- Un **relevé complet des arbres situés dans le périmètre du projet** a été effectué par le SPADOM (essence, circonférence, état sanitaire) afin de disposer de données à jour pour les études.
- Un **relevé approximatif du cordon boisé** a été effectué par le SPADOM. On dénombre environ 156 arbres, essentiellement des charmes et d'érables champêtres, d'une circonférence moyenne de 100cm.
- Une **évaluation de la valeur biologique du cordon boisé** a été effectuée dans le cadre de l'inventaire en cours des biotopes sur le territoire lausannois. Le bosquet est défini comme « biotope d'importance locale ». En cas d'atteinte => compensation.
- Une **analyse racinaire du cordon boisée** a montré que le replat est constitué uniquement de remblais sans présence de racines alors que le haut du talus, à l'aplomb des couronnes, le tissu racinaire fin est très présent avec quelques racines colonisatrices. Selon le SPADOM, on peut considérer l'aplomb des couronnes comme la limite du terrassements à venir moyennant des soins aux racines.

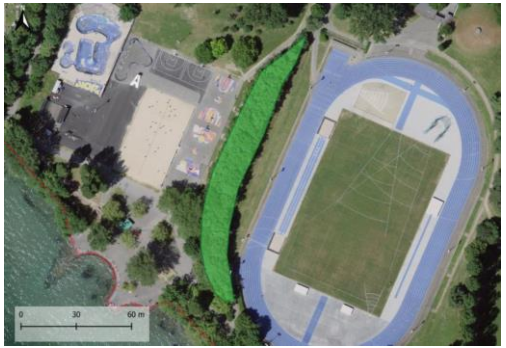




Etudes environnementales

Comparaison des impacts sur le patrimoine arboré

Zone d'étude
Arbres à abattre
Arbres à préserver
Bosquet
Surface à abattre
Surface à préserver

Variante préavis : avant-projet 12'000 pl.



306 arbres abattus
Cordon boisé : 156
Hors cordon : 150

Variante 1 : emprise actuelle



57 arbres abattus
Cordon boisé : 9
Hors cordon : 48

Variante 2 : emprise actuelle 12'000 pl



261 arbres abattus
Cordon boisé : 156
Hors cordon : 105

Variante 3 : avant-projet 12'000 décalé



179 arbres abattus
Cordon boisé : 47
Hors cordon : 132

- Le nombre d'arbres abattus dans le cordon boisé dans les variantes 1 et 3 sont des estimations basées sur le relevé SPADOM et les plans actuels (précision étude faisabilité).

Source : Ecoscan et SPADOM

Etudes environnementales

Comparaison des impacts sur le patrimoine arboré

Nombre d'arbres abattus selon l'état sanitaire
Source données : SPADOM, relevé nov-dec. 2025.

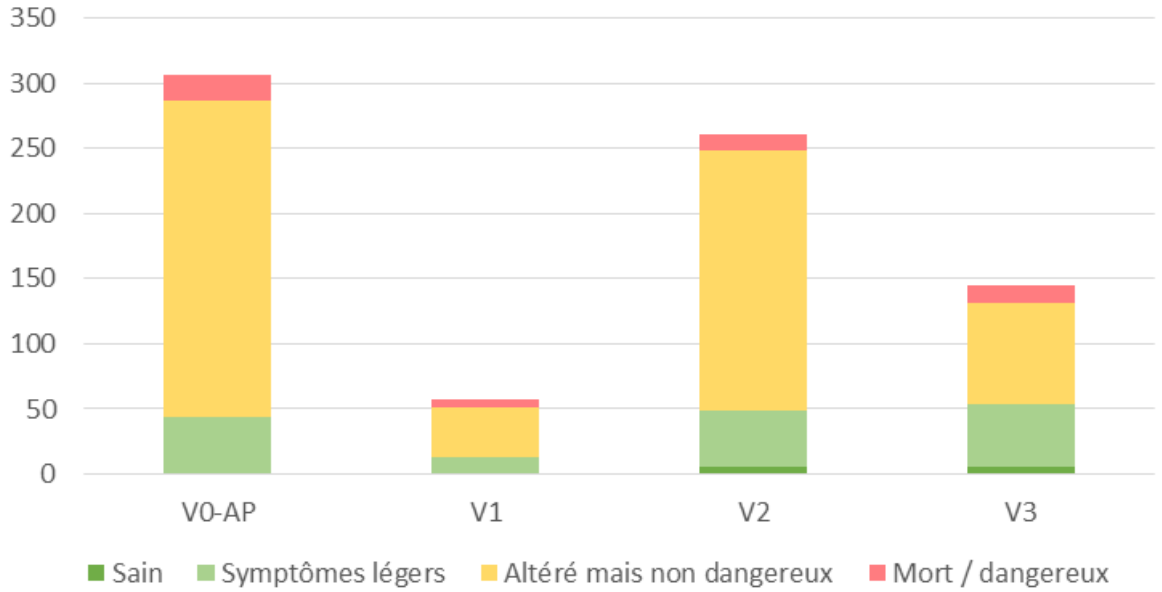

- Les arbres du cordon boisé ont tous été catégorisé comme « altéré mais non dangereux »
- Le relevé ne comprend pas d'arbres très remarquables (note 1).

Etudes environnementales

Comparaison des impacts sur le patrimoine arboré

Nombre d'arbres abattus en fonction de l'essence dans la variante 3

Source données : SPADOM, relevé nov-dec. 2025.

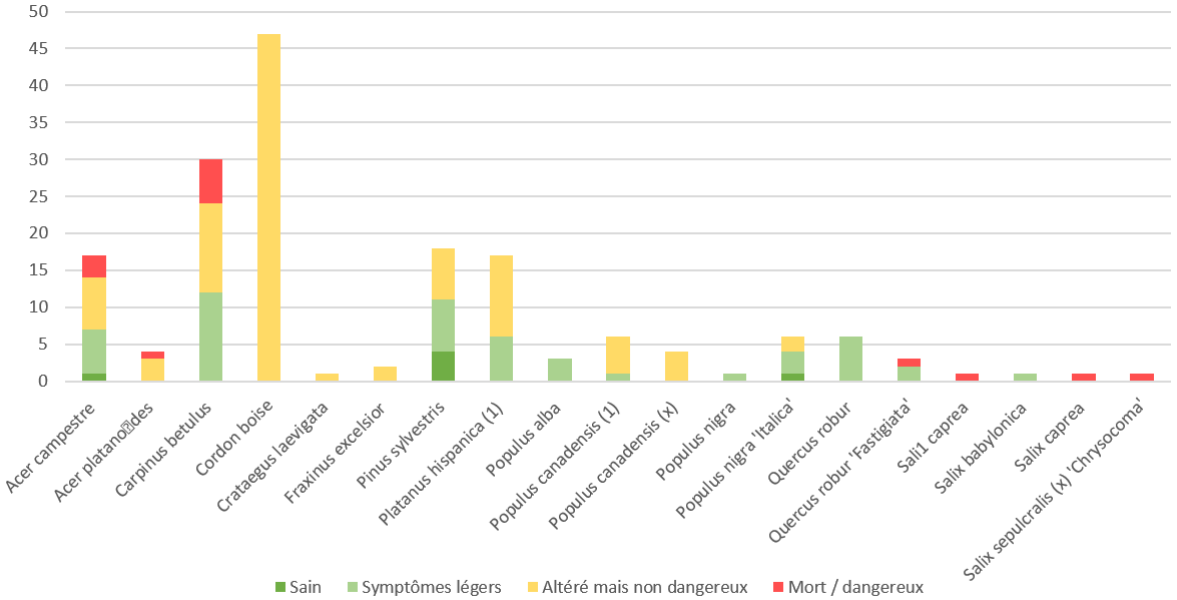

Etudes environnementales

Comparaison des impacts sur le patrimoine arboré

Evaluation de la valeur compensatoire par le SPADOM
Méthode selon règlement lausannois en cours de révision

	Valeurs des arbres abattus
Variante 0 - AP	2'179'900 CHF
Variante 1	436'048 CHF
Variante 2	2'139'229 CHF
Variante 3	1'337'327 CHF

- La valeur des arbres replantés dans le cadre du projet sera déduite de ces montants.
- Les autres mesures de compensations écologiques pourront venir en déduction à hauteur de 30% du montant total.
- Le solde sera versé au fond des arbres.
- Dans les estimations actuelles des mandataires, env. 50% de ces montants sont versés en compensation (à consolider).
- Un calcul définitif devra être réalisé dans le cadre de la préparation du permis de construire.

Etudes environnementales

Principaux constats du mandataire externe

- Le site n'est recensé **dans aucun inventaire fédéral ou cantonal** de protection de la nature et/ou du paysage.
- Le périmètre **jouxte les limites des objets d'importance locale** n° VD646 de l'Inventaire cantonal des sites de reproduction de batracien et n°7923 de l'Inventaire cantonal des prairies et pâturages secs (ruines romaines).
- Selon les bases de données, **la faune présente sur le site est « banale »**. De nombreux oiseaux sont présents, mais aucune espèce n'est classée comme menacée. Aucune site de reproduction de batraciens n'est présent dans le strict périmètre.
- Le périmètre du projet n'est **pas situé à proximité d'un axe de liaison** de mise en réseau de la faune sauvage (REC-VD).
- **Le bosquet situé à l'ouest du stade est un « biotope d'importance locale »** à l'Inventaire communal des biotopes de la Ville de Lausanne (inventaire en cours par le SPADOM). Il revêt un intérêt écologique comme zone refuge pour la petite faune.
- En vertu de l'OPN et de la LPrPNP, **ce biotope est protégé**. En cas d'atteinte, il y a lieu de procéder à une pesée des intérêts : **1.** éviter l'atteinte **2.** réduire l'atteinte **3.** reconstituer au même endroit **4.** reconstituer à proximité.
- **Les variantes 1 et 3 ont un impact paysager et écologique réduit** par la préservation d'une grande partie du patrimoine arboré, en particulier le bosquet. La variante 3 a un impact plus important, notamment sur l'allée de Peupliers à l'est du stade. Cependant, les Peupliers seront progressivement abattus en raison de leur sénescence et des risques pour la sécurité des usagers du parc.

Etudes environnementales

Mesures de compensations : approche générale

Selon les données fournies par le SPADOM sur l'infrastructure écologique, le périmètre est situé en bordure de deux zones nodales (sous réseaux milieux secs et humides) et dans trois corridors (sous réseaux forestiers, humide et secs). Comme mesures de compensation, le mandataire propose des aménagements de haute valeur écologique qui contribuent au renforcement de ces milieux (mise en réseau à localiser et quantifier selon variante) :

Arborisation	Sous-réseau forestier	Sous-réseau des milieux humides	Sous-réseau des milieux secs	Autres surfaces herbeuses
Les plantations compensatoires devront être d'essences indigènes, adaptées à la station et diversifiées, et en travaillant sur plusieurs strates. Une liste d'essence variée devra être définie avec le SPADOM.	Boisements d'essence indigène diversifiés de façon à former plusieurs strates. Arbustes et buissons à forte valeur écologique (épineux et buissons à baies), lisières étagées, tas de pierres et de bois, souches, bois, mort, hôtels à insectes et pose de nichoirs. Surfaces impénétrables au public pour créer des zones refuges. Mise en place d'un plan de gestion et d'entretien.	Création de plusieurs plans d'eau dans des sites adaptés proches de boisements naturels. Objectif de mettre en réseau le grand étang artificiel situé au sud des Ruines gallo-romaine et de créer une mosaïque de plans d'eau temporaires et permanents et de milieux palustres.	Création de prairies maigres pour relier les Ruines Romaines avec d'autres surfaces (liaison polymorphe, bandes herbeuses extensives). Entretien de manière extensive et intégration de structures comme des tas de pierre, des sablons et des hôtels à insectes.	Les surfaces qui ne sont pas dévolues à la pratique sportive doivent faire l'objet d'un aménagement favorisant la biodiversité. Les surfaces herbeuses et arbustives entretenues de manière extensives présente un grand intérêt écologique.